



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



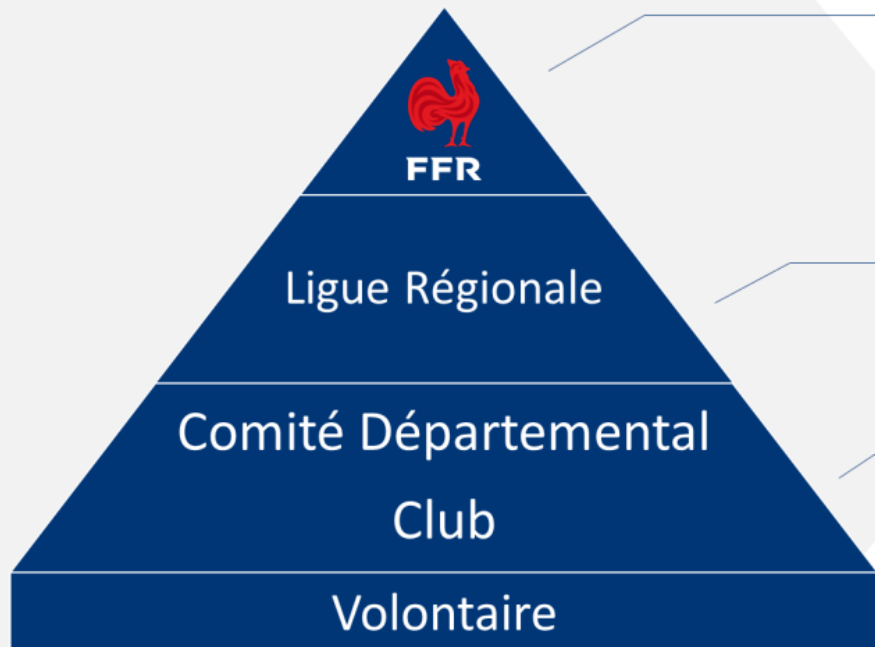
FFR

Structure pilote



Sous Structure

RÔLE DE CHACUN



- Gère l'agrément (enveloppe, compte-rendu)
- Ventile l'enveloppe par Ligue Régionale et par mois
- Organise la stratégie de développement
- Crée les outils (Livret, fiches missions, contenus FCC)
- Forme à la gestion de l'outil ELISA

- Enregistre et signe les contrats (ELISA)
- Accompagne les structures d'accueil dans la construction de la mission
- Organise la FCC
- Reverse l'indemnité aux structures d'accueil (FCC + PSC1)

- Accueil des volontaires
- Accompagne au projet d'avenir
- Forme le volontaire au PSC1

- Œuvre au développement des actions du Rugby Social Club

Présentation



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



Le jeune volontaire en Service Civique intervient en complément de l'action des bénévoles et / ou salariés de la structure sans s'y substituer.



Dans le cadre de sa mission le volontaire ne peut assurer l'encadrement en autonomie d'une activité rugby.



6 OBJECTIFS DE MISSIONS



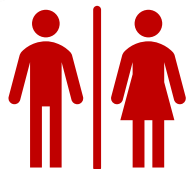
- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale
- Favoriser la pratique du Rugby Féminin

Conditions



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



Jeune de 16 à 25 ans



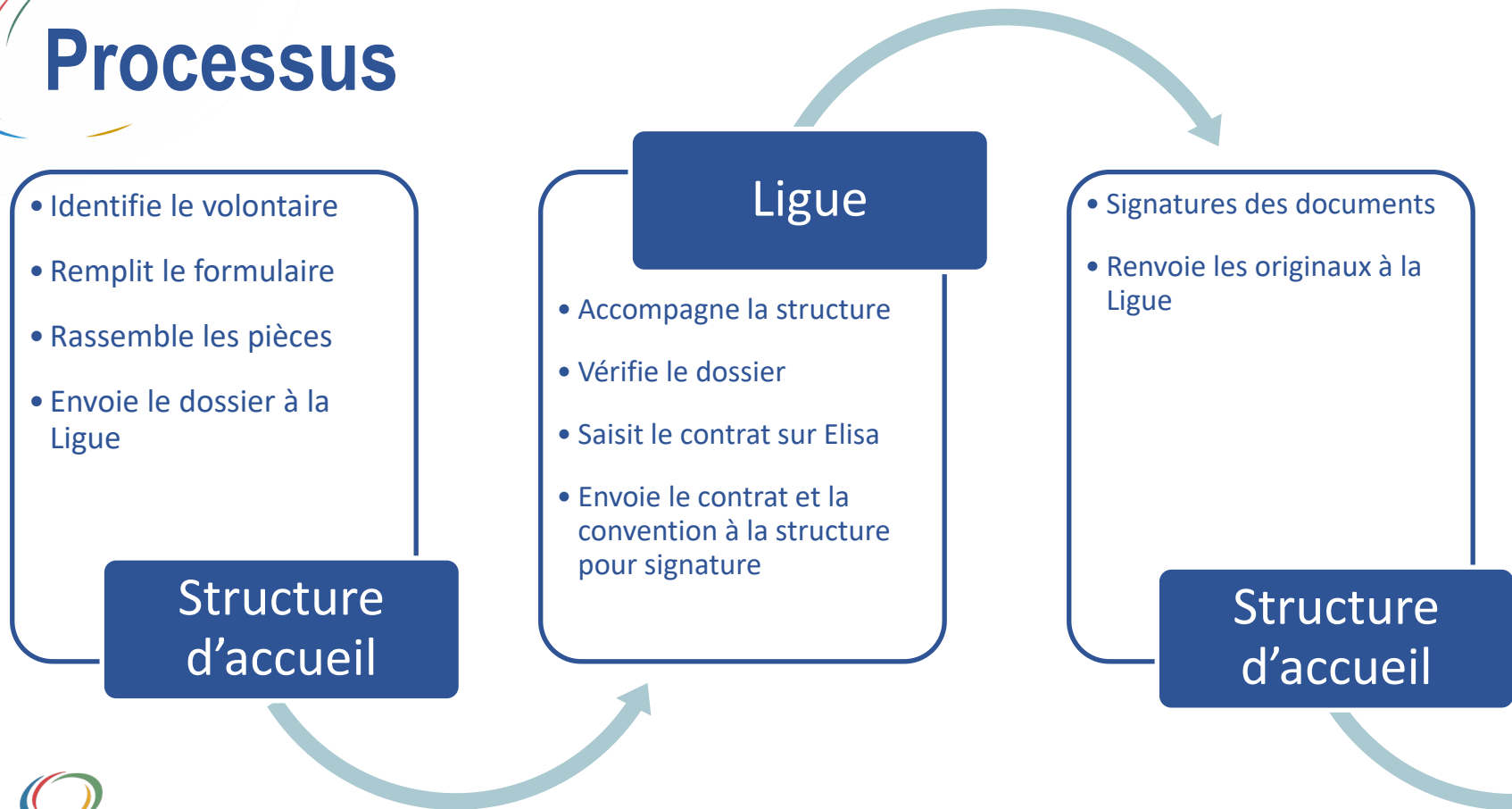
6 mois minimum

8 mois maximum

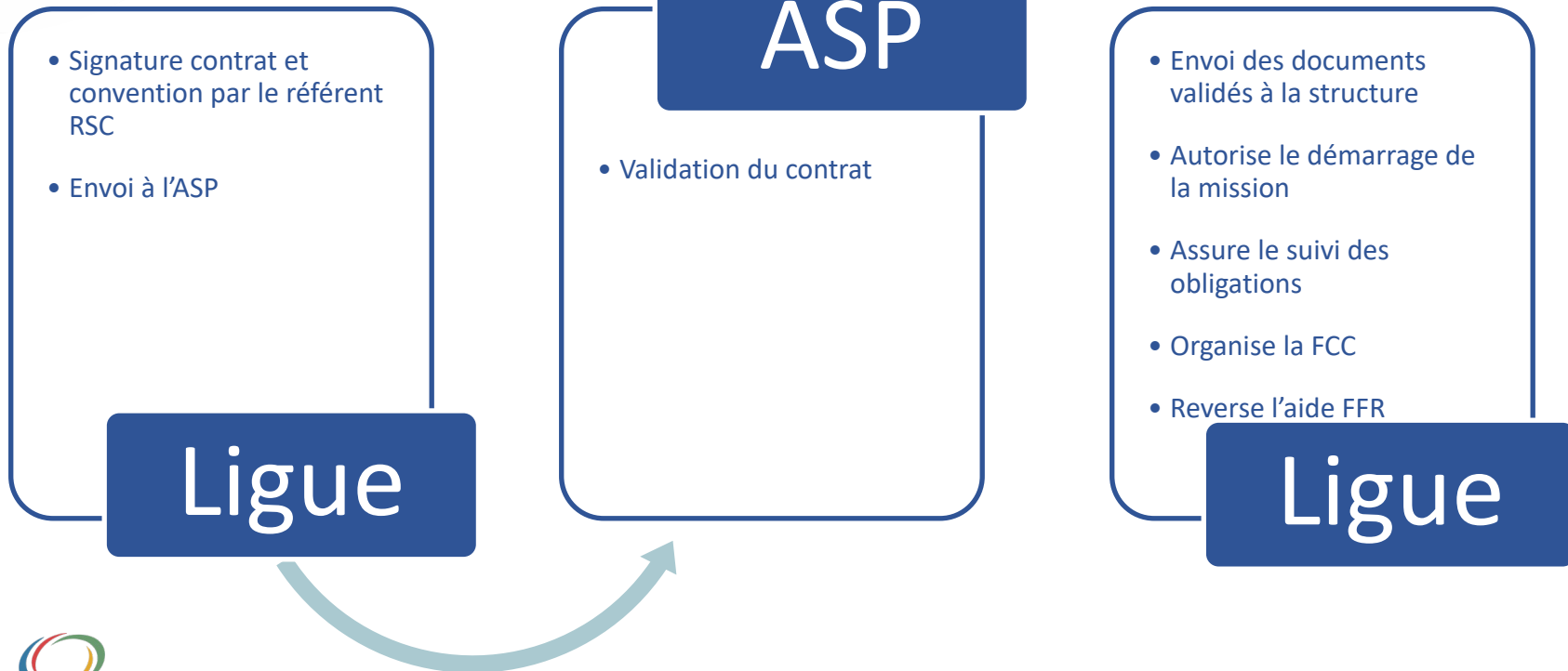


24h /semaine minimum

Processus



Processus



Les obligations de la structure accueillante



- Désigner un tuteur
- Le tuteur doit assister à la formation des tuteurs (2 sessions de 3h30 maximum)



- Permettre au volontaire de suivre les formations obligatoires dans le cadre de son engagement :



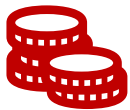
- la Formation Civique et Citoyenne
- le PSC1 (Prévention et Secours Civique de Niveau 1)

Financier



- **Indemnités mensuelles du volontaire**

- 489,59 € payés par l'état = indemnité de service civique
- 111,35 € payés par la structure d'accueil = prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport



- **Aides FFR**

- 90 € / mois payée tous les 2 mois à la Ligue qui reverse 80 € à la structure accueillante
- 100 € / volontaire ayant assisté à la FCC remboursé à la Ligue
- 60 € / volontaire remboursé à la structure d'accueil

En AuRA

42 contrats en 2022 2023

- MO Ch = 6
 - MO ClFd = 12
 - MO GG = 6
 - MO Mo = 18
-
- Ligue = 3
 - CD = 0
 - Clubs = 39

